

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



DECLARATION DE MIADEH

N° W19-464091

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 129.04

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

JamalEddine Leila

Date de naissance :

17/02/1986

Adresse :

19, Rue des pélicans Oasis Casablanca

Tél. : 0661171265

Total des frais engagés : 778,60 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr LAGLAOUI BAKHIFI Mohamed  
Dermatologue  
11 Rue Allal Ben Abdellah - Casablanca  
Tel: 05.22.20.78.25

Date de consultation : 31/08/2013

JamalEddine Leila

Age: 33

Nom et prénom du malade :

Lui-même

Conjoint

Enfan

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

DERMATOSE MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'at

21 OCT. 2010

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 31/08/2013

Signature de l'adhérent(e) :



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
1/8/19	G+K10	G+K10	502.60	INP : 09110188ABRBI Dr LAGLAOU BAKHYI Mohamed Dermatologue Rue Alia Ben Abdallah, Casablanca Tél : 05 22 20 18 25

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MERRADA 61, Bd Hassan II Oasis - Casablanca Tél: 0522 20 51 45 / 0522 29 47 20	31/08/2019	278.60

## ANALYSES - RADIographies

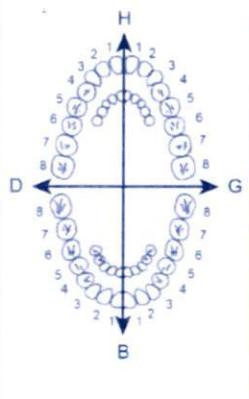
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

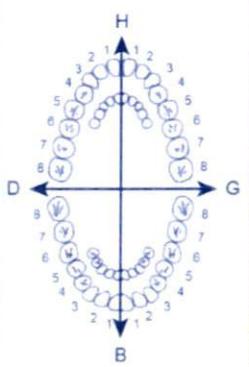
Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



## O.D.F PROTHESES DENTAIRES



## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	21433552
25533412	00000000
00000000	00000000
D	B
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXE

**RETACNYL 0,025 %**  
 Crème tube de 30 g  
 AMM N°261 DMP/21/NRQ  
 PPV: 79,60 DH  
 Distribué par SOTHEMA  
 B.P.N° 1, 27182 Bouskoura - Maroc

6 118001 070497

## Docteur LAGLAG

Spécialiste des M/  
 et du cuir

Maladies sexuellement transmissibles

Esthétique : Laser, Botox,  
 Bd Abderrahim Bouabid  
 Comblement des rides  
 Oasis - Casablanca

Ancien attaché des hôpitaux de France

الدكتور الكلاوي باخي محمد

إختصاصي في أمراض الجلد  
 و الشعر والأمراض التناصالية  
 خريج كلية الطب بيور - فرنسا  
 خبير محرف لدى المحاكم  
 علاج بالليزر، التجميل  
 علاج التجاعيد

Casablanca, le : ..... 31/08/2019 ..... الدار البيضاء :

Mademoiselle JAMAL EDDINE LEILA

- RETACNYL 0.025

APPLIQUER 1 SOIR/2

- EFFACLAR H CREME LAVANTE

TOILETTE VISAGE MATIN ET SOIR

Dr LAGLAUI BAKHIYI Mohamed  
 Dermatologue  
 11 Rue Allal Ben Abdallah Casablanca  
 Tel: 05 22 20 78 25

79.60

199.00

278.60

PHARMACIE JERRADA  
 61, Bd Abderrahim Bouabid  
 Oasis - Casablanca  
 Tel: 0522.23.54.49 / 05.22.99.47.20

## Docteur LAGLAOUI B. Mohamed

Spécialiste des Maladies de la peau  
et du cuir chevelu

Maladies sexuellement transmissibles

Esthétique : Laser, Botox,

Comblement des rides

Ancien attaché des hôpitaux de France



## الدكتور الكلاوي باخي محمد

إختصاصي في أمراض الجلد  
والشعر والأمراض التنسالية

خريج كلية الطب ببور - فرنسا

خبير ملحق لدى المحاكم

علاج بالليزر، التجميل

علاج التجاعيد

Casablanca, le : ٣١\_٨\_١٩ الدار البيضاء :

Jeanne Leila.

Facture

300000 milliards. Tunis

Le kif = 500 my

Dr LAGLAOUI BAKHITA Mohamed  
Dermatologue  
11 Rue Allal Ben Abdallah - Casablanca  
Tél 05 22 20 78 25